

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1837

Artikel: L'heure de la réforme institutionnelle : derrière l'élection complémentaire de mercredi 16 septembre le débat institutionnel
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013946>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Convenance ou concordance : il faut choisir

Pas de modification de la composition politique du Conseil fédéral le 16 septembre

Jean-Daniel Delley (11 septembre 2009)

Christian Levrat, le président du parti socialiste suisse, et une majorité de son groupe parlementaire manifestent une préférence marquée pour le candidat démocrate-chrétien Urs Schwaller. Quand bien même ce dernier, comme on pouvait s'y attendre, a clairement refusé de se positionner plus à gauche en échange du soutien socialiste. Dès lors on peine à comprendre le jeu des enchères auquel se livrent les socialistes.

Certes la personnalité des candidats et leurs options ne sont pas négligeables. Encore faut-il regarder de près pour détecter les nuances politiques qui distinguent le radical neuchâtelois du démocrate-chrétien fribourgeois.

L'enjeu premier de cette élection complémentaire est ailleurs. C'est de la sauvegarde de la concordance comme

principe de gouvernement qu'il s'agit (cf. *DP 1806*). Or de concordance, il n'en est guère question dans cette campagne. Rien ne justifie de modifier la composition politique du Conseil fédéral à l'occasion de cette élection complémentaire. Ni une modification significative du rapport des forces, ni un retournement soudain du parti radical qui, à l'exemple de l'UDC, se serait mis à pratiquer une opposition systématique l'excluant dès lors de la gestion exécutive. L'équilibre des forces devrait donc conduire à élire un (libéral-)radical.

On peut comprendre le désir démocrate-chrétien de retrouver son deuxième siège. Mais l'échec du PDC en 2003 – Ruth Metzler fut alors éjectée du Conseil fédéral – incombe aux démocrates-chrétiens eux-mêmes dont certains députés n'ont pas hésité alors à donner

leur voix à Christoph Blocher. S'ils veulent réparer cette erreur, c'est à l'UDC qu'ils devront s'attaquer en 2011.

On peut également comprendre la tentation socialiste de soutenir un candidat quelque peu plus social que son concurrent radical. Mais succomber à cette tentation risque de coûter cher à terme. Si la composition politique du Conseil fédéral résulte à l'avenir de telles considérations, le principe de convenance se substituera à celui de la concordance. A ce jeu, les socialistes ne peuvent que perdre. Surtout on voit mal comment pourrait fonctionner un gouvernement issu d'une telle noce à Thomas : c'est précisément la concordance qui permet au Conseil fédéral de gouverner, privé qu'il est d'une majorité parlementaire automatique et soumis au contrôle incessant du peuple.

L'heure de la réforme institutionnelle

Derrière l'élection complémentaire de mercredi 16 septembre le débat institutionnel

André Gavillet (13 septembre 2009)

2009, *annus horribilis*. Pas nécessaire d'énumérer les malheurs des Helvètes. Ils sont de l'ordre de la mémoire immédiate.

En regard, l'élection d'un conseiller fédéral semble déphasée. On aimera qu'elle

soit une prise en compte des déboires nationaux, une réponse, une réaction. Mais ce n'est qu'une élection complémentaire et non pas le choix d'un homme providentiel. De quel droit tiendrait-il un discours de rupture ? Il ne sera qu'un

septième de l'exécutif. De surcroît, ses grands électeurs, les parlementaires de l'Assemblée fédérale, sont en place. On ne saurait les prendre à rebrousse-convictions.

L'affrontement insolite des

deux partis qui constituent le centre-droit semble avoir élargi le choix. Les nominés (et même les prénominés) ont été nombreux. Les partis concernés ont vu s'avancer les hommes et femmes qu'ils avaient formés. La machine a normalement fonctionné.

L'élection complémentaire ne répond pas à l'attente, parce qu'elle n'est pas en mesure de le faire. Ce n'est pas le bon niveau. On ne fait que «rebrasser» les cartes. Il faut une nouvelle donne. Elle est institutionnelle.

Quelques chapitres

La réforme comprendra des domaines prioritaires. Nous regroupons, sans les développer, quelques propositions déjà faites dans DP. Elles seront des passages obligés.

Ainsi la réforme du Conseil fédéral porté à neuf membres, avec une présidence qui ne soit pas de tournus (cf. DP 1835). Nous ne reprendrons pas

l'argumentation. A souligner toutefois, comme le relève Lucien Erard dans son article ci-dessous, que souvent deux départements se partagent, se disputent la même compétence, chacun défendant âprement son territoire.

Deuxième réforme : l'élection des parlementaires fédéraux. Rappelons que l'équilibre entre les deux Chambres, principe de base, est de plus en plus faussé. Non seulement les petits cantons pèsent d'un poids grandissant avec deux conseillers aux Etats garantis, même si leur démographie est relativement toujours plus faible, mais surtout l'élection du Conseil national voit un quorum de fait appliqué dans presque la moitié des cantons à un niveau si élevé que les partis à faible électoralat ne peuvent être représentés.

Plusieurs votes aux Chambres ont montré que la majorité pour ou contre une proposition tenait à quelques voix près. Or, avec un système qui appliquerait une vraie

proportionnelle pour l'élection du Conseil national, ces «quelques voix» auraient été vraisemblablement d'une autre couleur (cf. DP 1830).

Enfin, troisième réforme, le programme de législature (cf. DP 1783). Il est devenu, après révision complète, une machine lourde qui passe en revue toute l'activité de l'Etat. Manque un texte politique qui oriente, succinctement, sur les choix du gouvernement. Ce texte, élaboré par le Conseil fédéral issu du renouvellement de Chambres, devrait faire l'objet d'un vote de confiance qui engage politiquement les partis gouvernementaux.

Lancer la réforme

L'élection complémentaire qui intervient quand les Suisses s'interrogent sur leur destin national révèle, en creux, l'absence d'un débat plus fondamental sur les institutions. Il faut qu'il soit revendiqué, préparé, amplifié.

Conseil fédéral : Priorité à une meilleure répartition des tâches

Proposition d'un nouveau découpage des départements

Invité : Lucien Erard (11 septembre 2009)

Curieuse cette Suisse qui n'a que sept ministres et persiste à confier à deux d'entre eux l'économie et les finances, alors que des pays, même parmi les plus grands, se contentent d'un seul magistrat pour gérer ces deux dossiers. Résultat, dans les enceintes internationales où se créent des liens étroits entre les participants, notre pays délègue une fois l'un, une fois

l'autre, ou même tous les deux, comme souvent lors des réunions des Institutions de Bretton Woods par exemple. Une manière de faire totalement inefficace : nos partenaires n'ont jamais le même interlocuteur. Sur le plan interne, c'est M. Merz qui dispose des instruments de politique conjoncturelle – budget, Banque nationale, voir

surveillance des institutions financières –, mais c'est Mme Leuthard qui assume la responsabilité de cette politique.

Même problème pour nos relations extérieures qui dépendent de deux conseillers fédéraux, selon qu'il s'agisse de politique ou d'économie. A l'heure où tant de problèmes de